

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2409136	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Annulation du contrat de concession de services du 02/10/2024 conclu entre Metz Métropole et la SAS RNK pour l'organisation et la gestion du marathon de l'Eurométropole de Metz édition 2025-2026	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SPORT PLUS CONSEIL ET ORGANISATION	Maître JUNG Grégory
Défendeur	METZ MÉTROPOLE RNK	SELARL PAREYDT-GOHON D
02)	DOSSIER N° 2303058	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Contrat de location longue durée sans option d'achat GRENKE LOCATION du 01/04/2022 portant sur un matériel de téléphonie à usage professionnel - règlement financier.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE D'ÉPOISSES	
03)	DOSSIER N° 2300114	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Contrat de location longue durée sans option d'achat portant sur un matériel à usage exclusivement professionnel - Règlement financier.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE DE POINTE-NOIRE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2300327	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Contrat de location longue durée sans option d'achat portant sur un matériel à usage exclusivement professionnel - Règlement financier.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES	
05)	DOSSIER N° 2300830	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Contrat de location longue durée portant sur un matériel exclusivement professionnel fourni par la société SMB.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	
06)	DOSSIER N° 2308929	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours contre la décision de sanction disciplinaire. Décision du 27 septembre 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
07)	DOSSIER N° 2309058	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Refus de permis de visite - Décision du 20/02/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

09 heures 00

08)

DOSSIER N° 2307635

RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire Recours indemnitaire pour une atteinte physique causée par un détenu.

Nom des parties

Demandeur

FONDS DE GARANTIE

Défendeur

MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE

Représentants des parties

SELAFI CABINET CASSEL

**Arrêté le 5 septembre 2025
La présidente du tribunal**

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2404872	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour (décision implicite)		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC</div>
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
02)	DOSSIER N° 2404873	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour (décision implicite)		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC</div>
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame A	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
03)	DOSSIER N° 2501401	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour d'une durée d'un an (arrêté du 11/02/2025)		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC</div>
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame A	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2501402	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour d'une durée d'un an (arrêté du 11/02/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur A SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
05)	DOSSIER N° 2501406	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour d'une durée d'un an (arrêté du 11/02/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur A SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
06)	DOSSIER N° 2501602	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée trois ans (arrêté du 13/01/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	A SELARL SAORSA AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

11 heures 00

07) DOSSIER N° 2501603 RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

Titre de l'affaire OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an (arrêté du 13/01/2025)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur M

SELARL SAORSA AVOCATS (Cour)

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

08) DOSSIER N° 2501639 RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

Titre de l'affaire OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 24/01/2025)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame S

Maître SABATAKAKIS Ekaterini

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DU HAUT-RHIN

09) DOSSIER N° 2501972 RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire OQTF 6 MOIS : Refus de titre ou non renouvellement + OQTF avec délai fixant le pays de destination et interdiction de retour (arrêté n° DII/BEA/57/2025/0326 du 19/02/2025).

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame R

Maître OLSZAKOWSKI Jonas (Cour)

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

10) DOSSIER N° 2501975 RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire OQTF 6 MOIS : Refus de titre ou non renouvellement + OQTF avec délai fixant le pays de destination et interdiction de retour (arrêté n° DII/BEA/57/2025/0265 du 11/02/2025).

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur A

Maître OLSZAKOWSKI Jonas (Cour)

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

11 heures 00

11)	DOSSIER N° 2501987	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : Refus de titre ou non renouvellement + OQTF avec délai fixant le pays de destination et interdiction de retour (arrêté n° DII/BEA/57/2024/1091 du 08/08/2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur K Maître HALIL Nedjoua (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
12)	DOSSIER N° 2502007	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : Refus de titre ou non renouvellement + OQTF avec délai fixant le pays de destination et interdiction de retour (arrêté n° DII/BEA/57/2025/0261 du 11/02/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame D Maître BOURCHENIN Bruno	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
13)	DOSSIER N° 2502029	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : Refus de titre ou non renouvellement + OQTF avec délai fixant le pays de destination (arrêté n° DII/BAS/57/2025/354 du 24/02/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame K Maître BOURCHENIN Bruno	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
14)	DOSSIER N° 2502082	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : Refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai (arrêté n°6903331326/44.310 du 12/02/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur O Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
Observateur	MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	

11 heures 00

15)	DOSSIER N° 2502084	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	QQTF 6 MOIS : Refus de délivrance d'un titre de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai et fixant le pays de renvoi (décision DMI/BAS/67/2024/831 du 20/11/2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	SELARL BERARD - JEMOLI - SANTELLI - BURKATZK	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
16)	DOSSIER N° 2502085	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	QQTF 6 MOIS : Refus de délivrance d'un titre de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour (décision DII/BAS/57/2024/1451 du 24/10/2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Maître GRÜN Mélissa (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA	
17)	DOSSIER N° 2502087	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	QQTF 6 MOIS : Refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour (arrêté n° DII/BEA/57/2024/1505 du 30/10/2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Maître GRÜN Mélissa (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
18)	DOSSIER N° 2404517	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour - Décision du 11/07/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Maître FAVREL Grâce (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

11 heures 00

19)	DOSSIER N° 2404538	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Rejet de la demande de regroupement familial de M. et Mme B - Décision du 29/04/2024	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Maître GRODWOHL Frédéric	
Défendeur	Maître GRODWOHL Frédéric	
	Monsieur B Madame B	
	PRÉFET DE LA MOSELLE	
20)	DOSSIER N° 2307082	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 17/07/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	L'ILL LEGAL (Cour)	
Défendeur		
	Monsieur M	
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
21)	DOSSIER N° 2402795	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours contre une décision du 05/04/2024 ordonnant le renouvellement d'une assignation à résidence pour une durée d'un an.	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	L'ILL LEGAL (Cour)	
Défendeur		
	Monsieur E	
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
22)	DOSSIER N° 2404601	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours en annulation contre un arrêté préfectoral portant assignation à résidence pour une durée de six mois (arrêté du 28 juin 2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	L'ILL LEGAL (Cour)	
Défendeur		
	Monsieur E	
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

23)	DOSSIER N° 2306485	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Recours contre une décision implicite de rejet d'une demande de titre de séjour (préfet de la Moselle).		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Monsieur A		Maître BOUDHANE Saïda (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
24)	DOSSIER N° 2405433	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Refus de renouvellement de titre de séjour - Décision du 30/05/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Madame A		Maître HAJI KASEM Tarek (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
25)	DOSSIER N° 2405434	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Refus de renouvellement de titre de séjour - Décision du 30/05/2024		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Monsieur A		Maître HAJI KASEM Tarek (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		

Arrêté le 5 septembre 2025

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER